



N° 4 - Juin 2003

Le journal de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

Pages 2 - 3

budget



► Un budget : comment c'est fait, à quoi ça sert...

Page 4 - 5

environnement

► Collecte des déchets ménagers : Privé ou public ?



Page 6 - 7

économique

► Aménagement de l'accès du parc d'activités Belle Fontaine.
► Construction Solution Acier

Page 8 - 11

territoires

► Offrir en 10 ans un parc immobilier de qualité



Page 12 - 13

initiatives locales

► Création d'un conseil municipal d'enfants (CME) à Moyeuve-Grande

Pages 14 - 15

grand angle sur

► Espace Culturel Rombas



Page 16

communication

► La CCPOM partenaire des grands événements sportifs, culturels ou festifs

Editorial

Préparer notre avenir

Dès sa création, la CCPOM s'est investie dans le développement économique par l'aménagement de parcs d'activités facilitant la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles.

L'annonce récente des dirigeants d'ARCELOR de l'abandon prochain de la filière chaude continentale à FLORANGE avec son cortège de suppression d'emplois et de répercussions sociales et économiques, tant pour les salariés que pour les collectivités locales, ne fait que renforcer notre combativité et notre détermination à réussir.

Afin de mettre en place les conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises et à la création d'emplois, nous allons continuer nos efforts sur l'aménagement de nos parcs d'activités (Sainte-Marie aux Chênes ; Clouange-Rosselange-Rombas) et, dès cette année,

la CCPOM va lancer la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) sur les 70 hectares aménageables entre Rombas et Pierrevillers, le long de la future V.R. 52.

La CCPOM, malgré un contexte national et international difficile, reste plus que jamais combative. La 24ème communauté de communes de France et la 4ème de Moselle, de part sa taille démographique, a les atouts, la volonté et la compétence pour tirer son épingle du jeu et se placer dans le peloton de tête au niveau du dynamisme économique mosellan et lorrain.

Le Président
Lionel Fournier



Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-le-Montagne, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes, Vitry-sur-Orne.

Un budget : comment c'est

Le budget est le reflet des grandes orientations et des priorités définies par l'assemblée communautaire pour l'année 2003.

Les compétences exercées par la communauté n'y sont donc pas toutes traitées avec la même importance.



Les dépenses

Ce Budget 2003 se décompose en deux parties principales :

- **La section de fonctionnement** comprend toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la Communauté de Communes (frais de personnel, fournitures, consommables, énergie et **collecte et traitement des déchets ménagers**)

- **La section d'investissement** regroupe, quant à elle, les dépenses liées à la réalisation d'équipements, constructions, installations, d'une certaine importance, s'inscrivant dans la durée (**aménagement des parcs d'activités, aménagement de déchetteries, acquisition de matériel...**).

Le budget 2003 se ventile, comme suit, entre ces deux sections

Section de fonctionnement :	4.631.643,92 €
Section d'Investissement :	2.172.351,41 €
Soit, au total :	6.803.995,3 €

à la mise en œuvre de la politique globale de communication (Bulletin communautaire, site internet, signalétique...)

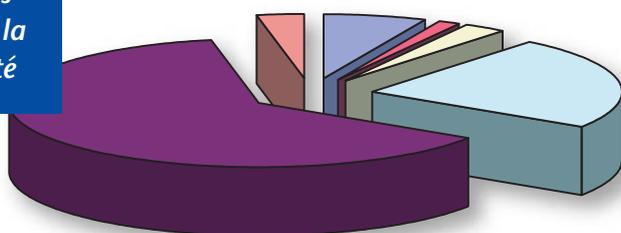
Les crédits inscrits au titre de **l'aménagement de l'espace** permettront de mettre en place le **service instructeur des permis de construire**, le **système d'information géographique** et de participer à l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine** qui sera l'outil de programmation de notre grande agglomération.

La compétence Ordures Ménagères représente près de 60 % du montant total du budget communautaire. Elle regroupe toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des déchets ménagers, y compris la collecte sélective, ainsi que la gestion des déchetteries. Seulement 3 % de ces dépenses seront prises en charge cette année par le budget général.

Les crédits inscrits au titre de l'Environnement permettront de mettre en œuvre les études préalables à l'aménagement des cours d'eau et d'entreprendre une étude paysagère sur le territoire communautaire.

Les crédits affectés à la compétence Développement Economique permettront de poursuivre la politique volontariste engagée dans ce domaine (poursuite de l'aménagement des parcs d'activités communautaires, réalisation de bâtiments d'accueil industriels, etc...).

Répartition des dépenses d'investissement entre les différentes compétences exercées par la communauté



- Opérations non ventilables
- Administration Générale
- Information et Communication
- Ordures Ménagères
- Interventions Economiques
- Aménagement de l'Espace

Les **opérations non ventilables** regroupent essentiellement les crédits prévus pour le remboursement des intérêts et du capital de la dette.

Les **dépenses d'administration générale** regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Communauté.

Communiquer est le maître mot de la communauté et la fonction **Information et Communication** intègre les crédits nécessaires





Collecte des déchets ménagers Privé ou public ? Une comparaison objective pour

Conclusions de la commission "ad'hoc" chargée de la réalisation d'une étude sur l'évolution de la collecte des déchets ménagers.

Après des débats passionnés sur la collecte des déchets ménagers et suite aux demandes émanant de Maires et de Conseillers Communautaires, le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 18 novembre 2002, décidé de constituer une commission "ad'hoc" pour la réalisation d'une étude sur l'évolution de la collecte des déchets ménagers et sur l'opportunité de la création d'un service communautaire de collecte. Cette commission s'est réunie les 17 décembre 2002, 23 janvier et 6 février 2003.

I. - Comparaison entre prestation privée à la C.C.P.O.M. et plusieurs régies publiques significatives

La commission a procédé, dans un premier temps, à une comparaison entre plusieurs Etablissements publics de Coopération Intercommunale qui procèdent à la collecte de leurs déchets ménagers en régie :

- Syndicat Intercommunal de Nettoiement de Hagondange (21 773 habitants)
- Syndicat Intercommunal de Nettoiement du Haut Plateau Messin (32 032 habitants)
- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (47 178 habitants)

- Communauté d'Agglomération de Sarreguemines (46 649 habitants)
- Et Communauté d'Agglomération de Chatellerault (51 449 habitants).

Au terme de cette comparaison, il est apparu, qu'en moyenne, le coût de la collecte effectuée en régie était supérieur de 42,64 % (25,83 % si l'on effectue cette comparaison avec une TVA à 19,6 %) à celui de la C.C.P.O.M. (403,27 F/tonne contre 282,70 F/tonne).

II. - Comparaison entre prestation privée à la C.C.P.O.M. et le S.I.N. du Haut Plateau Messin.

Compte tenu de la particularité du Syndicat Intercommunal de Nettoiement du Haut Plateau Messin qui, parmi les collectivités étudiées, est le seul à procéder à une collecte sélective, la commission a souhaité qu'il soit procédé à une étude plus approfondie de ses coûts.

Sur la base des éléments communiqués par le Président de ce Syndicat Intercommunal, il a donc été procédé à une nouvelle étude portant sur deux exercices budgétaires (2001 et 2002) et distinguant la collecte tradition-



nelle (ordures ménagères proprement dites) et la collecte sélective.

Pour la collecte sélective, il a été procédé à une analyse :

- prise en compte, dans un premier temps, des coûts relatifs à la collecte proprement dite,
- et, dans un deuxième temps, de ces coûts augmentés du coût des contenants (sacs pour le S.I.N. et caissettes pour la C.C.P.O.M.) et du coût du tri.

Il en résulte que,

- pour 2001, en procédant à des amortissements qui ne permettent pas d'assurer un renouvellement normal du parc de véhicules,

- le coût de la collecte traditionnelle est plus élevé de **13,15 %** pour le S.I.N. (inférieur de 0,19 % si l'on compare ce coût à celui de la "C.C.P.O.M." en appliquant une TVA à 19,6 %),
- et, pour la collecte sélective, de plus **46,41 %**.



DECHETS VERTS

Avec les beaux jours, les tontes, tailles, élagage et autres travaux de jardin reprennent, occasionnant des déchets verts.

Depuis le 1er juillet 2002, la loi nous oblige à trier les différents déchets des ménages, qui sont valorisables, comme les végétaux. Les déchets verts ne doivent pas être mélangés avec les Ordures ménagères et ne seront pas collectés lors du ramassage des sacs poubelle.

Ces déchets sont à déposer dans les déchetteries dans les bennes réservées à cet effet.

Ouverture des déchetteries

Marange-Silvange

Lundi : 14h00 - 17h00,
 Mardi : 14h00 - 17h00,
 Mercredi : 10h00 - 12h00 et
 14h00 - 18h00
 Jeudi : 9h00 - 12h00 et
 14h00 - 17h00
 Vendredi : 14h00 - 17h00,
 Samedi : 9h00 - 12h00 et
 14h00 - 17h00

Moulin Neuf

Lundi : 14h00 - 17h00
 Mardi : 10h00 - 12h00 et
 14h00 - 17h00
 Mercredi : 14h00 - 18h00
 Jeudi : 9h00 - 12h00 et
 14h00-17h00
 Vendredi : 14h00 - 17h00
 Samedi : 9h00 - 12h00 et
 14h00 - 17h00

Moyeuve-Grande

Lundi : fermé
 Mardi : 9h00 - 12h00 et
 13h30-18h00
 Mercredi : fermé
 Jeudi : 9h00 - 12h00 et
 13h30 - 18h00
 Vendredi : fermé
 Samedi : 9h00 - 12h00 et
 13h30 - 18h00
 Dimanche : 9h00 - 12h00

Sainte-Marie-aux-Chênes

Lundi : 14h00 - 18h00
 Mercredi : 14h00 - 18h00
 Samedi : 8h00 - 12h00 et
 13h30 - 17h30

un choix responsable

- Pour 2002, la différence est de
 - 32,21 % pour la collecte traditionnelle,
 - et 57,15 % pour la collecte sélective.

Cette comparaison, effectuée avec des amortissements pour des véhicules neufs, fait apparaître des écarts encore plus importants :

- 38,68 % pour la collecte traditionnelle,
- 61,67 % pour la collecte sélective.

III. – Comparaison entre prestation privée et une régie communautaire publique.

Poussant plus loin ses investigations, la commission a procédé à l'établissement d'un budget prévisionnel pour un service en régie à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

A noter : Ce budget prévisionnel a été établi avec des estimations basses :

- Embauches mini : 41 personnes,
- Achat de matériel : 15 véhicules de collecte,
- Construction d'un bâtiment technique (1 M€),
- Sans comptabiliser les milliers d'heures de travail consacrées à la création et à la gestion du service.

Compte tenu de ces éléments, la commission a proposé au Bureau Communautaire de continuer à confier la gestion du service de collecte des Ordures ménagères à un prestataire privé, ce que le bureau communautaire a confirmé, à l'unanimité moins une voix, lors de sa séance du lundi 10 février 2003.

Yvon LUCONI

Vice-Président chargé du pilotage de la commission "ad'hoc"

Ce budget prévisionnel fait apparaître que, si la communauté assurait elle-même la collecte de ses déchets (régie), les coûts seraient plus élevés

- de 30,14 % pour la collecte traditionnelle (57,37 €/tonne au lieu de 44,08 €),
- de 11,70 % pour la collecte sélective (316,24 €/tonne au lieu de 283,11 €).

Carte d'accès

A partir du mois de mars, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mettre en place un système de carte d'accès aux déchetteries communautaires. Dès le mois de juin et à chaque entrée, vous devrez impérativement présenter cette carte au gardien. Dans le cas contraire, l'accès vous sera refusé. Alors ne l'oubliez pas.

Pour obtenir cette carte, vous pouvez soit faire une demande auprès de votre mairie, ou encore sur le site : www.ccpom.com

Rappel : Il est interdit de déposer des déchets à l'extérieur de la déchetterie et hors des heures d'ouverture. Les déchetteries sont réservées aux particuliers. Une seule carte sera délivrée par foyer et seuls les particuliers sont autorisés à faire cette démarche.





Parc d'Activités Belle Fontaine

Aménagement de l'accès du parc d'activités Belle Fontaine.

Courant 2003, l'accès du parc d'activité Belle Fontaine sera doté d'un giratoire financé par le Conseil Général de Moselle, dans le cadre de la sécurisation de la route départementale N°9.

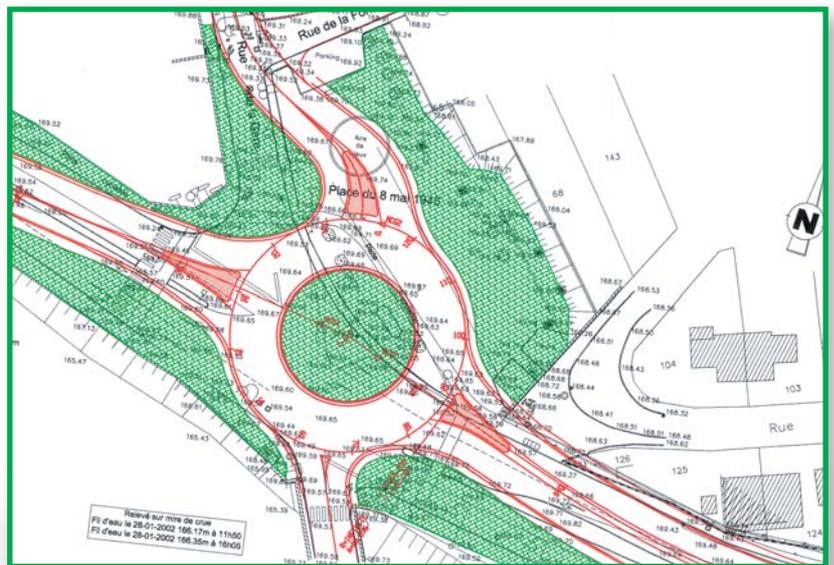
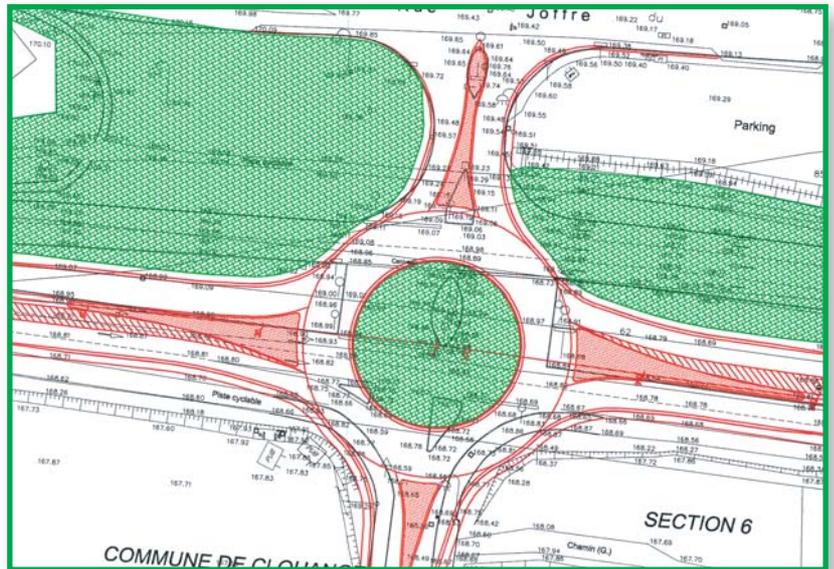
Cet aménagement sera complété par une séparation de chaussée réalisée par un muret de 80 cm de hauteur.

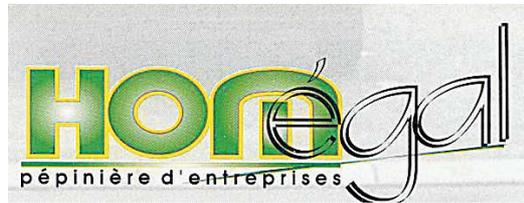
Un giratoire desservira également l'entrée de Jamailles à Rosselange et permettra d'avoir un axe routier longeant le parc d'activité Belle Fontaine de Clouange à Rosselange complètement rénové et sécurisé.

Ces travaux seront complétés par un traitement paysager de cette liaison à grande circulation avec une suppression de la piste cyclable, peu empruntée, car dangereuse, qui sera déplacée le long de la rivière Orne avec le projet Fil Bleu en phase de réalisation.

La CCPOM apportera son concours financier pour l'amélioration qualitative de l'éclairage public à l'entrée de la zone ainsi que l'aménagement final du terre plein central du giratoire.

Les communes de Clouange et Rosselange reprendront à leur charge les délaisés résultant de cette rénovation du C.D. 9. Cela permettra d'améliorer de manière importante les espaces verts et le fleurissement de ces entrées de ville.





Homégal-Pfil

Mardi 21 janvier, au siège de la CCPOM, 8 prêts d'honneur accordés par la PFIL (Plate Forme d'Initiative Locale) ont été remis sous forme de chèque, par le président GOTTINI à 8 créateurs d'activités.

Ces prêts d'honneur à taux zéro, d'un montant de 2000 à 4500 euros, remboursables en 3 ou 4 ans, permettent à ceux qui se lancent dans une activité de pouvoir bénéficier d'un complément de financement à des conditions très avantageuses.

Parc d'Activités Moulin Neuf

Société C.S.A. Construction Solution Acier



C'est en juin 2001, dans le cadre d'un projet transfrontalier, que Sollac Lorraine, Cockerill Sambre, la Région Lorraine et la Région Wallonne ont signé un protocole d'accord visant à développer l'utilisation de l'acier dans la construction résidentielle et tertiaire.

L'un des objectifs de ce protocole était la mise en place d'un atelier qui aurait à charge la préfabrication et le montage des structures en acier.

Après étude de cette partie du dossier, deux points majeurs ont été validés ; il

s'agit du porteur de l'atelier et du site d'implantation. C'est ainsi qu'a été créée la structure CSA (Construction Solution Acier) filiale du groupe Thomas Consulting. Pour ce qui est du site retenu, il s'agit du Parc d'Activités de Moulin Neuf. Idéalement placé du point de vue géographique, cet atelier est en cours d'aménagement dans des bâtiments existants. (Magasin 413)

Dans un prochain numéro d'ENJEUX, nous vous présenterons plus en détail cette entreprise.

Prochaines permanences d'HOMÉGAL

- 13 juin - Rombas
- 17 juin - Froidcul
- 20 juin - Amnéville
- 24 juin - Moyeuve Grande
- 27 juin - Marange Silvange

Lieux des Permanences

- FROIDCUL
Centre Social Raymond Banas
- MOYEUVE-GRANDE
Maison de l'Emploi
- MARANGE SILVANGE
Maison de l'Emploi
- AMNÉVILLE
Maison de l'Emploi
- ROMBAS
Carrefour Emploi
- SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES
Mairie

► Les permanences se tiennent le matin de 9 heures à 12 heures et durent en moyenne une heure par projet.

► Rendez-vous par téléphone au **03.82.47.11.00**

Pour tous renseignements veuillez contacter :

HOMÉGAL

Tél. : 03.82.47.11.00
Fax. : 03.82.47.11.05

E-mail :
homegal@wanadoo.fr

3 Place de l'hôtel
des Ouvriers
54310 HOMECOURT
(3ème étage)



Offrir en 10 ans un parc immobilier de qualité



La CCPOM m'a confié la charge de suivre et d'organiser avec le cabinet ACEIF de Strasbourg l'étude d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour l'ensemble des 13 communes regroupées au sein de la communauté de communes.

Cela fait plus d'un an que les réunions de la commission habitat se multiplient. Le document final est en voie de rédaction.

Chacun mesure l'intérêt de ce travail puisqu'il touche au logement et à l'habitat des 52.792 habitants répartis en 13 communes.

Il s'agit d'abord d'analyser les lacunes existantes. Elles sont au nombre de deux.

1) le nombre de logements locatifs est actuellement très insuffisant (environ 20 %), la raison incombe à la vente aux anciens locataires de la sidérurgie du patrimoine Batigère.

2) trop de logements sont aujourd'hui en mauvais état, voire insalubres.

Aussi, le rôle du PLH sera justement de définir des solutions, donc des axes de développement harmonieux et efficaces de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

C'est à cette tâche passionnante que nous nous employons avec les délégués élus des 13 communes, assistés dans notre travail par un cabinet spécialisé compétent.

Ensemble nous nous devons de réussir ce défi : offrir dans les 10 ans à venir un parc immobilier confortable et de meilleure qualité à tous nos habitants.

René DROUIN

Vice-Président
chargé de l'habitat



Quartier des Musiciens - Rombas

1. Qu'est-ce qu'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) ?

Un PLH constitue une étude et une réflexion sur la meilleure politique de l'habitat à mettre en oeuvre pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle. Mais là ne s'arrête pas la démarche : un programme d'actions pour les 5 - 6 années à venir va être proposé.

Cette politique de l'habitat complète les ambitions de développement économique et de qualité du cadre de vie que se fixent les élus et les acteurs locaux, pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle. Elle doit également permettre de garantir les enjeux de solidarité à l'égard de l'ensemble de la population, qui vit sur le territoire de nos 13 communes.

Plus concrètement, le PLH, c'est :

- Un état des lieux de l'habitat dans les 13 communes,
- Un outil d'aide à la décision, cadre des programmations futures,
- Un engagement entre les différents partenaires impliqués dans la gestion et la création d'habitat nouveau.

2. La méthode et les étapes clés : une participation des acteurs de la vie locale tout au long de la démarche

Trois temps ponctuent la mission d'élaboration d'une politique locale de l'habitat :

Le temps de la connaissance (de septembre à décembre 2002) (Etat des lieux)

Un diagnostic de la situation de l'habitat au sein de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a été produit par le cabinet d'études ACEIF. Cette base de connaissance commune à l'ensemble des acteurs est un préalable à la construction d'une politique de l'habitat solide sur l'ensemble de la communauté.

La construction de cette connaissance (diagnostic) s'est appuyée principalement sur deux types de sources :

- Des données statistiques ;
- Des enquêtes et entretiens auprès des principaux acteurs œuvrant localement dans le domaine de l'habitat et du développement local.

Le temps de l'appropriation (de janvier à mars 2003)

Un premier contact en mars 2003 entre les élus et les acteurs locaux

Communauté de communes du Pays Orne Moselle Carte de synthèse du marché du logement

(offices d'HLM, ANAH, professionnels du logement) a permis d'aboutir à une meilleure connaissance réciproque, et **une identification partagée des constats et enjeux** concernant l'habitat dans la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.

Le temps de construction d'une politique (de mars à juin 2003)

C'est le temps fort du travail entre les acteurs locaux, et les élus, pour avancer vers **une véritable dynamique partenariale**.

Il s'agira dans un premier temps, à travers divers groupes de travail thématiques, d'identifier les orientations stratégiques ou autrement-dit, de repérer ce que souhaiteraient faire les élus locaux et leurs partenaires (services de l'Etat, Conseil Général, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier...) au vu des enjeux qui se dégagent du diagnostic et sur lesquels ils se seront préalablement mis d'accord (cf. "le temps de l'appropriation").

Enfin, dans un dernier temps, un programme d'actions sera élaboré.

Ce programme proposera les moyens appropriés pour répondre au mieux aux orientations retenues.

3. Eléments clefs du diagnostic et Enjeux pour l'avenir en matière d'habitat

Située au cœur du bassin ferrifère lorrain, le Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle est un territoire qui vit, depuis la fin des années 70, des mutations économiques et sociales successives qui ont affecté indirectement la dynamique de l'habitat du secteur (ex. revente de cité ouvrière, diminution de la population, ...).

D'autres facteurs influencent le territoire et son habitat plus ou moins indirectement :

> la position de la Communauté de Communes à l'articulation des deux principales agglomérations de

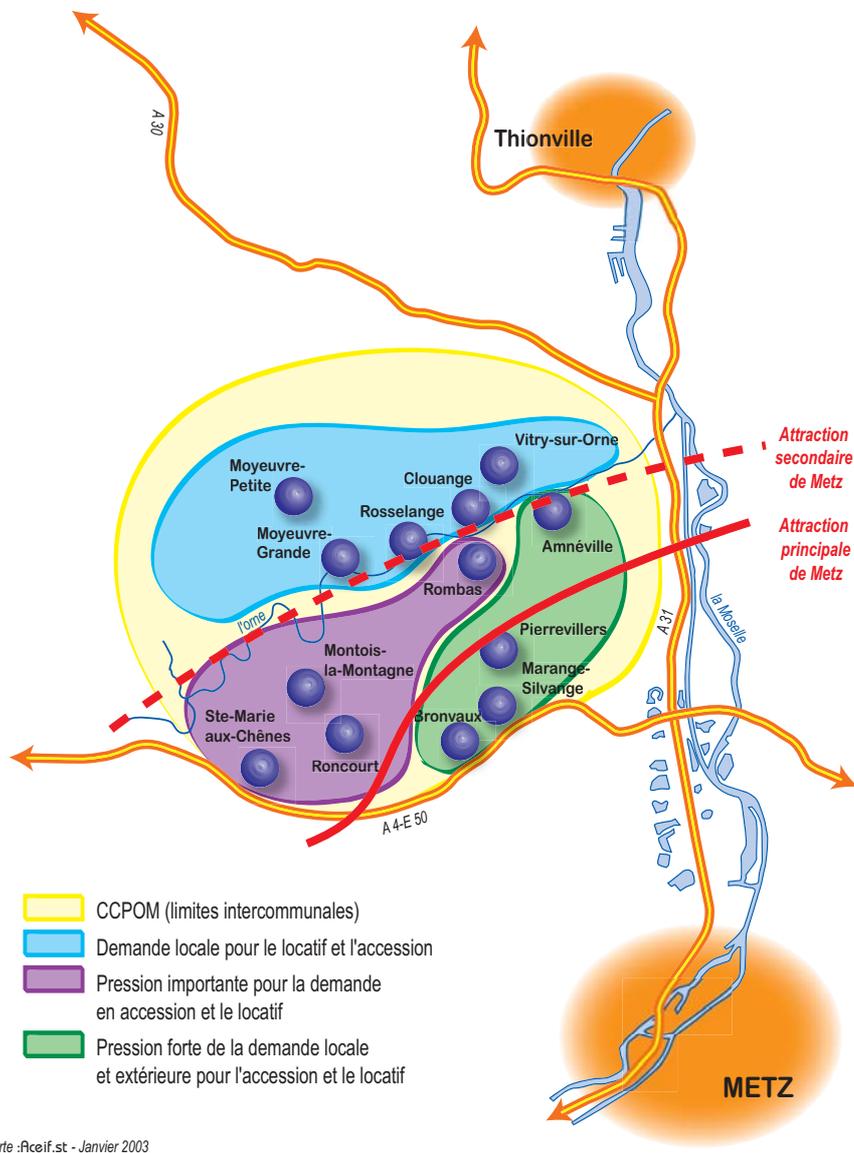
Metz et Thionville et à proximité des trois frontières (Belgique, Luxembourg, Allemagne) ;

> Sa position par rapport aux infrastructures routières (A4 - A31, projet de mise à 2 x 2 voies de la N52) ;

> les contraintes naturelles fortes qui limitent l'extension spatiale et l'urbanisation ;

> une baisse continue et un vieillissement de la population.

(Suite page 10)



Quelques données à l'échelle de la Communauté de Commune du Pays Orne-Moselle

Population :

61 419 habitants en 1975
52 792 habitants en 1999

Emploi :

10 925 emplois en 1999
18 580 personnes actives en 1999
principaux pôle d'emplois extérieurs :
arrondissements de Metz campagne et Thionville Ouest

Habitat :

20 815 logements en 1999
63 % de maisons individuelles
37 % de locataires
37,5 % des résidences principales construites avant 1948, ce qui est beaucoup
833 logements inconfortables
3 242 logements sociaux.

Des signes de tension sur le marché du logement

Aujourd'hui, le marché du logement de la Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle présente des signes de tension de deux ordres :

- En termes de déséquilibre entre le volume de l'offre en logement qui reste inférieur à la demande, tant pour le locatif social et intermédiaire, que pour l'accèsion à la propriété (terrains à bâtir et marché de l'occasion).
- En termes d'inadéquation entre le type et la qualité de l'offre de location et les produits recherchés par les ménages :

RAPPEL

Il subsiste un parc de logements inconfortables (833 logements).

Toutefois, faute d'un volume d'offre locative à prix abordable suffisant, certains ménages aux ressources faibles et intermédiaires se trouvent contraints d'accepter des conditions de logement inconfortables, voire insalubres.

Certains produits locatifs ne sont plus adaptés aux exigences dominantes actuelles de la demande. Ils peuvent présenter, bien que disposant des éléments de confort, un caractère obsolète (type de bâti ancien, mauvais aménagement des pièces, environnement,...).

Une attractivité de l'habitat différente selon les communes

Toutefois, les différentes communes de la Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle ne bénéficient pas de la même attractivité résidentielle (cf. carte).



Cité François de Curel - Moyeuvre-Grande

► Certains secteurs bénéficient d'une attractivité résidentielle importante. Il s'agit des communes qui se situent le long des axes routiers structurants (communes du plateau et Amnéville).

Elles connaissent une pression de la demande en accession à la propriété et en locatif de ménages locaux et péri-urbains (agglomération de Metz).

► Les communes de la vallée de l'Orne présentent un marché beaucoup plus localisé : la demande est quasi exclusivement locale, tant pour le locatif que pour l'accèsion à la propriété.

Un double enjeu réside dans :

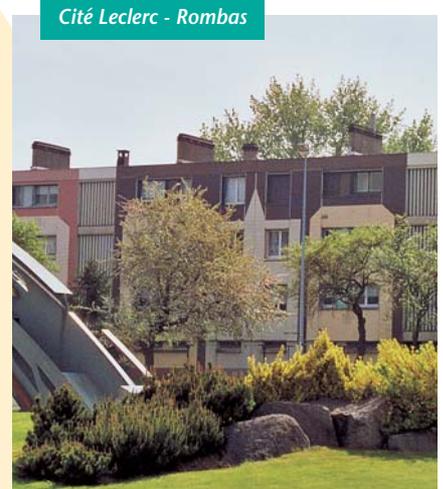
► La diversification et l'adaptation de l'offre de logement, (social et intermédiaire), par le biais de la construction neuve et de la réhabilitation (remise aux normes).

► La maîtrise du développement de l'accèsion à la propriété (gestion dans le temps des disponibilités foncières réduites à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle). En effet, certaines communes n'ont plus de terrains à bâtir,

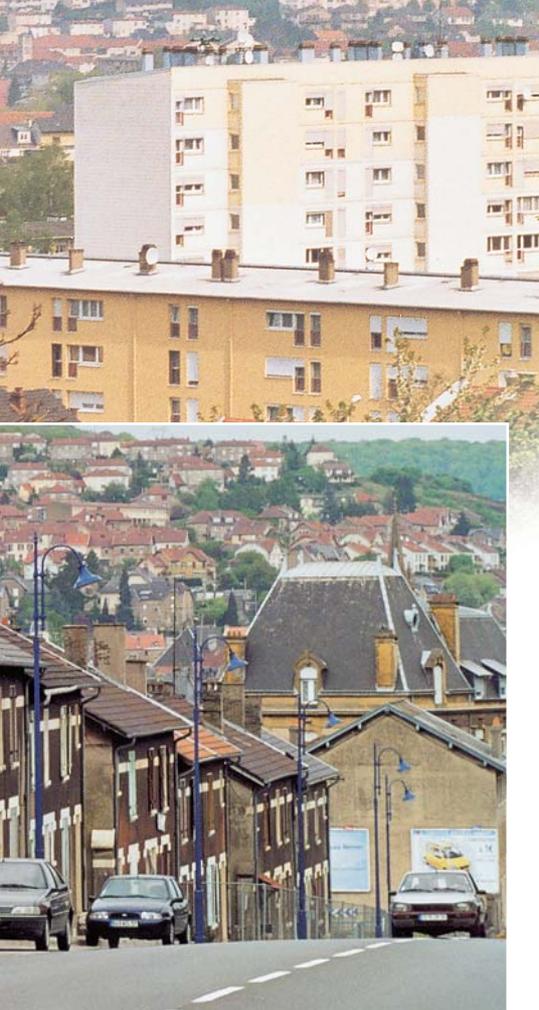
à offrir ; il faudra sans doute bien réfléchir à un équilibrage du développement de l'Habitat à l'échelle de la CCPOM.

Pistes de travail en cours de réflexion

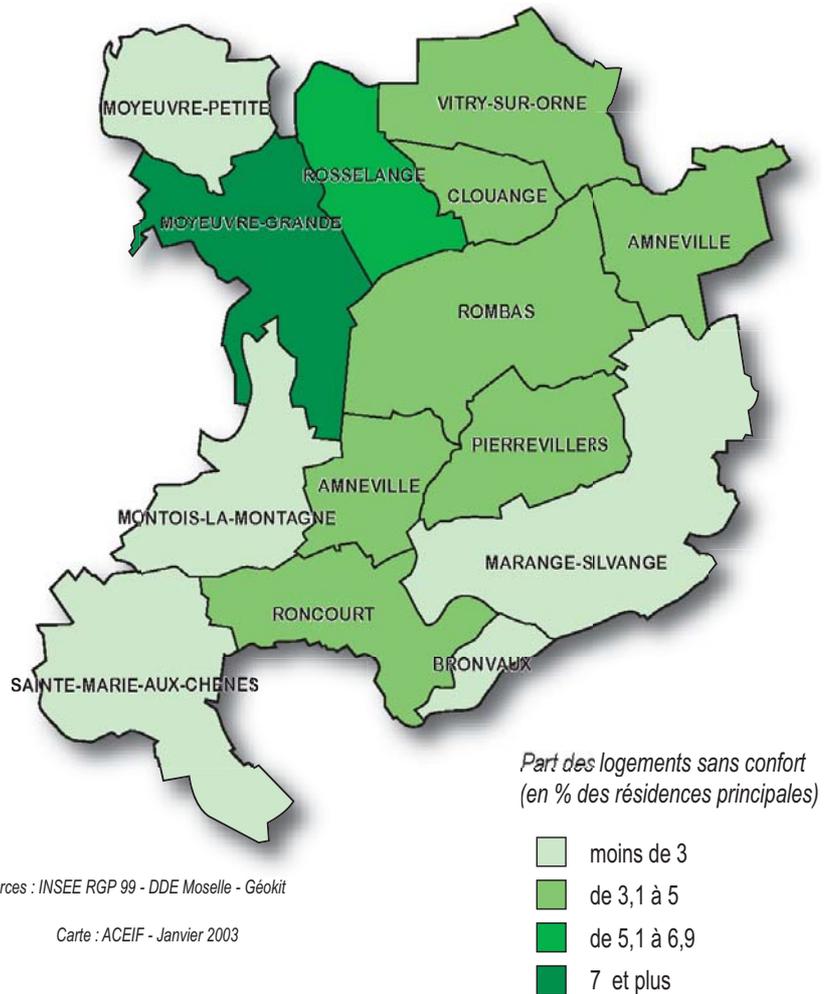
Suite aux deux premières étapes du travail (cf. méthode), le diagnostic et son appropriation, des groupes de travail composés d'élus et d'acteurs locaux (services de l'Etat, Conseil Général, associations,...) se sont réunis afin de débattre des pistes d'actions à retenir pour l'élaboration d'une politique locale de l'habitat.



Cité Leclerc - Rombas



Communauté de communes du Pays Orne Moselle Résidences principales sans confort en 1999



Sources : INSEE RGP 99 - DDE Moselle - Géokit

Carte : ACEIF - Janvier 2003

N.B. : Malgré, plusieurs opérations O.P.A.H. (opérations programmées d'amélioration de l'Habitat), beaucoup de propriétaires n'ont pas saisi l'opportunité des aides offertes pour rénover leur logement. C'est le cas à Moyeuve-Grande, Rosselange, etc.... On ne peut que le regretter. Souhaitons que le P.L.H. rectifie la situation.

Quatre orientations

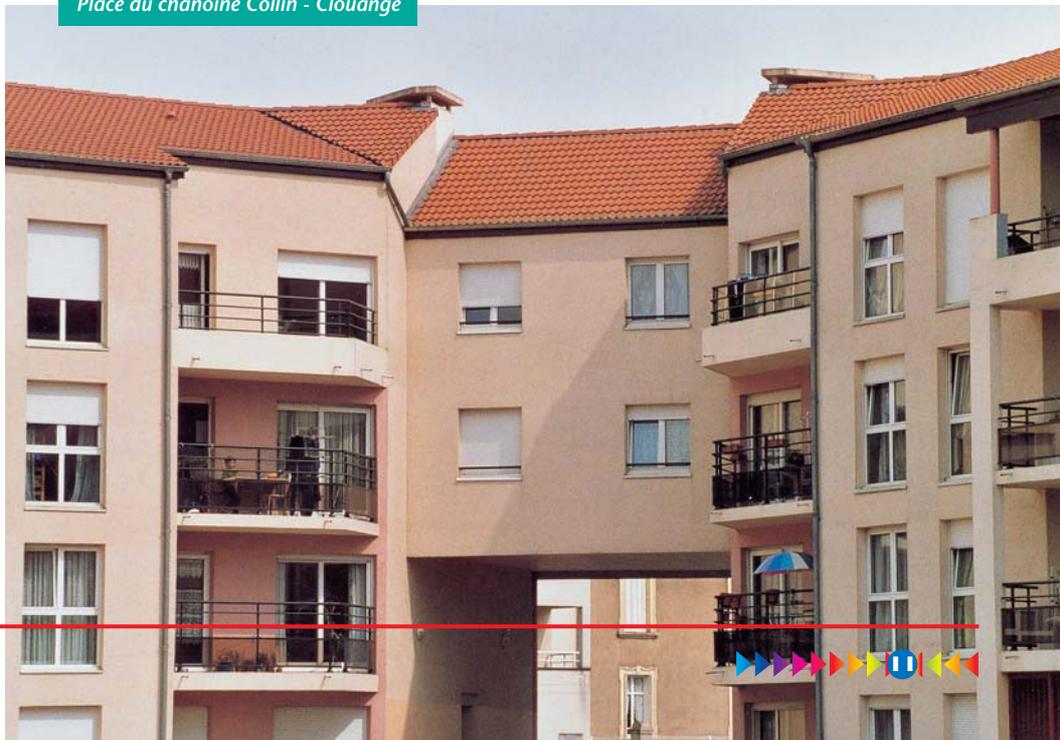
Quatre orientations ont été retenues, qui seront encore approfondies lors des prochaines rencontres en mai 2003 :

- ▶ La mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc privé et social ancien et de résorption de l'habitat indécent, voire insalubre.
- ▶ Le développement d'une offre locative à loyer abordable.
- ▶ La mise en œuvre d'une politique paysagère.
- ▶ Envisager à moyen/long termes la mise en place d'une politique foncière..

Les Elus auront à fixer une stratégie cohérente de l'Habitat futur afin qu'aucune commune ne soit laissée au bord du chemin et surtout que le développement économique prévisible autour de et au delà la VR 52 et de l'A4 (Plateau de Ste Marie) s'accompagne par la création d'un parc de l'Habitat équilibré harmonieusement sur l'ensemble du territoire de la CCPOM.

René DROUIN

Place du chanoine Collin - Clouange



initiatives locales

Création d'un conseil municipal d'enfants (CME) à Moyeuivre-Grande

Marange-Silvange, Montois-la-Montagne et Sainte Marie-aux-Chênes disposent d'un Conseil Municipal d'Enfants ou Conseil de Jeunes. Depuis le début de l'année scolaire 2002, la municipalité de Moyeuivre-Grande a pris, elle aussi, l'initiative de la mise en place de cette structure pour le service et la promotion de la jeunesse locale.



Historique des CME

En France, le premier Conseil D'Enfants fut créé en 1979 à Schiltigheim, en Alsace. Une impulsion nouvelle a été donnée avec la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en 1990, aux Nations-Unis. A ce jour, plus de mille CME se sont implantés en France. Une Fédération Nationale, l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes les regroupe et les aide, par son expérience et ses importants moyens.

Pourquoi un CME à Moyeuivre-Grande ?

Par delà l'exercice pratique d'éducation civique, cette structure met en œuvre une volonté d'associer les jeunes à la vie de la Cité. Car il ne s'agit ni d'un gadget, ni d'un club ludique, ni d'un passe-temps de loisirs tous azimuts, non plus d'un club fermé, encore moins d'une quelconque «dînette démocratique». Il est surtout, pour les enfants, un centre d'éveil et d'épanouissement, un lieu où, par des applications vivantes et pas seulement théoriques, ils découvrent la tolérance, l'ouverture d'esprit, l'écoute des autres le goût des pluralismes -, le respect des différences : en un mot l'esprit laïc, au sens le plus noble du terme. Dans un environnement qui se détériore à outrance, quand se développent l'insécurité et les incivilités dans tous les secteurs de la vie publique, ne devient-il pas, en effet, impérieux de préparer, pour les enfants, avec les enfants, un monde plus propre, plus heureux ?



Vote à l'Ecole du Centre

Dans cette perspective, le CME de Moyeuivre-Grande a été créé, devant cette urgence, pour éveiller l'esprit civique des jeunes, leur goût de la citoyenneté, leur exigence de moralité, tout à la fois dans leur vie individuelle, familiale et citadine.

Les étapes de la création :

Pour mener à bien le projet, une préparation d'une année a été nécessaire. Le 18 octobre 2002, les classes de CM1, CM2 et 6ème de Moyeuivre-Grande se sont donc présentées aux urnes, dans les écoles.

Un taux record de participation à faire pâlir les adultes- avec 98 % fut enregistré. Trente candidats ont été choisis par leurs camarades. Les enfants ont participé aux élections à la manière de leurs parents : isoloir, carte d'électeur, feuilles d'émargement et urnes, étaient présents dans les écoles.

grand angle sur

Espace culturel de Rombas

▶ **Manu Dibango**
Musique du monde
30 septembre 2000

▶ **Le Tourdion**
Chanson française
28 octobre 2000

▶ **Chœurs et Ballets Mongols**
Ensemble folklorique
28 novembre 2001

▶ **Marcel Amont**
Chanson française
3 décembre 2000

▶ **Marc Jolivet**
Humour
11 février 2001

▶ **Les Poubelles Boys**
Humour musicale
24 février 2001

▶ **Yuri Buenaventura**
salsa
8 mars 2001

▶ **Maurane**
Variété francophone
10 mars 2001

▶ **Le baron de Crac**
Théâtre de marionnettes de Metz
7 avril 2001

▶ **Vitto**
Chanson brésilienne
14 avril 2001

▶ **Dit Terzi**
Chanson française
16 juin 2001

▶ **Dézoriental**
Musique du monde
6 octobre 2001

▶ **Kent**
Chanson rock
29 novembre 2001

▶ **Dieudonné**
Humour
19 octobre 2001

▶ **Arthur H**
Chanson jazzy
24 octobre 2001

▶ **Jorane**
Musique originale
8 novembre 2001

▶ **Un siècle de chansons et
de music-hall**
Cabaret, par la C' Miroir du Temps
27 janvier 2002

L'espace culturel de Rombas a pour particularité de porter le regard de la Joconde sur sa façade. Constituée de collage de carrés de verre, l'œuvre de Léonard de Vinci agrandie 616 fois, symbolise à elle seule, par son universalité, la Culture.

« Mona 616 » réalisée par Janine Jacquot-Perrin a reçu le prix Liliane Bettencourt en 2000.

« Ne vois-tu pas, disait De Vinci en parlant de sa Joconde, comment l'œil embrasse la beauté du monde entier. Tandis que les lèvres énoncent leur

énigme, le regard scrute le spectateur, de sorte qu'un mouvement alterné se produit pareil à un jeu de questions et réponses »

La Culture, des questions, des réponses...

ENJEUX a l'occasion de la rédaction de cet article a découvert une salle superbe encore trop peu connue des habitants de notre communauté de communes et surtout la passion farouche qui anime une petite équipe dédiée au fonctionnement de cette dernière et qui pourrait se résumer par : « Vous faire découvrir ».

Permettre de voir, entendre, écouter, ressentir, comprendre... autrement, autre chose, ailleurs ! Un pari difficile qu'il nous semblait intéressant d'évoquer dans nos colonnes.

Entretien avec Olivier GORSZCZYK responsable de la programmation et Aurore MARTY en charge de la communication.

Enjeux : « Vous disposez là d'un superbe Outil dédié à l'animation culturelle, quelle est la capacité de cette salle ? »

« Notre salle de spectacle dispose de 500 places assises réparties en 200 Balcons et 300 Gradins. Nous avons par ailleurs la possibilité d'accueillir 700 spectateurs lors des concerts debout puisque les gradins sont rétractables. »

Enjeux : « Et cette taille est-elle adaptée à votre programmation ? »

« Depuis son inauguration en septembre 2000, nous nous attachons à développer une programmation multi-public

innovante : concert, théâtre, danse, One-man show, Folklore...

Les spectacles, principalement organisés par l'Office Municipal de la Culture ont vu de grands artistes se produire sur cette scène et certains ont laissé des souvenirs inoubliables au public. C'est une douzaine de dates que nous programmons chaque année auxquelles viennent s'ajouter les spectacles Jeune Public du Môm'théâtre, ceux de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, de l'Harmonie Municipale La Concordia, de la Maison de l'enfance, ainsi que des manifestations





Une programmation multi-public innovante : concert, théâtre, danse, One-man show, Folklore...

associatives, Assemblées Générales ou colloques d'entreprises. Les artistes rombasiens se produisent donc régulièrement sur la scène de l'Espace Culturel : Concert de Noël, Concert de Printemps, Fête de la Musique, Spectacles de fin d'année... »



Enjeux : « Ce qui représente quoi en terme d'affluence ? »

« Sur la seule partie programmation spectacle, nous atteignons depuis l'inauguration de la salle un total de fréquentation qui approche désormais les 20.000 spectateurs ce qui est plutôt bien. Cette année des spectacles comme « Yvan Rébroff », « C'est beau la vie » ou « Ange » ont fait le plein et nous sommes de plus en plus sollicités ce qui atteste semble-t-il de l'augmentation de la qualité de notre programmation. **Nous mettons désormais gratuitement une navette de bus à destination des habitants de la communauté de la communes pour certains spectacles** ce qui paraît être très apprécié et qui conforte l'attractivité de l'espace culturel. »

Enjeux : « Mais cette fameuse programmation vous l'organisez comment ? »

« Bien sûr nous portons toujours un regard sur la programmation des autres salles de la région mais nous tenons à respecter quelques lignes directrices qui s'organisent autour de notre désir d'offrir à notre public la

possibilité de découvrir des talents connus et reconnus mais aussi des artistes plus confidentiels ou de s'essayer à la compréhension de culture ou de formes d'expression artistiques différentes. Notre hall d'exposition y contribue par ailleurs grandement. Notre programme annuel s'organise donc entre deux ou trois têtes d'affiches, nos coups de cœurs bien sûr, mais c'est aussi un lieu privilégié pour les écoles en terme de découverte et d'apprentissage pour notre plus jeune public et nous en tenons compte. De ce point de vue, nous avons d'excellents retours quant à l'intérêt manifesté lors des expositions. »

Enjeux : « Vous n'êtes donc pas contraints par des exigences financières lourdes qui grèvent parfois les espaces à vocation culturelle ? »

« Nous faisons avec nos moyens du mieux que nous pouvons et notre budget s'équilibre en recettes grâce aux subventions municipales et à notre récent accord de partenariat avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Nord. »

Enjeux : « Et ce fameux hall d'exposition dont vous nous parlez ? »

« L'espace d'exposition dispose d'une superficie très lumineuse de 100 m2. Dans un lieu qui associe le verre, l'acier et le bois, son



mobilier est parfaitement adapté à l'exposition de peintures, photographies, sculptures ou toutes autres installations. Il est ouvert toute l'année, du lundi au samedi de 15h30 à 18h30. L'entrée est libre. Lors de certains événements (expositions géantes, résidence d'artistes...) nous offrons des moments privilégiés aux élèves des écoles maternelles et primaires (1100 enfants) et ceux de la Cité Scolaire Julie Daubié de Rombas (2600 élèves). Des rencontres et des ateliers avec les artistes sont ainsi régulièrement proposés. » ■

Une salle à découvrir !

▶ **New York City Blues Revue**
Blues
8 mars 2002

▶ **Louis Chédid**
Chanson française
15 mars 2002

▶ **Devasmita Patnaik + Hati**
Musique et danse du monde
29 mars 2002

▶ **Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu?**
Théâtre, par la C° Loyal du Trac
5 avril 2002

▶ **Gianmaria Testa**
Chanson italienne
24 avril 2002

▶ **Ange**
Rock français
26 avril 2002

▶ **Padam**
Chanson française
18 octobre 2002

▶ **Hugo Manuel**
Variété portugaise
9 novembre 2002

▶ **Salif Keita**
Musique du monde
22 novembre 2002

▶ **Krokus**
Folklore polonais
30 novembre 2002

▶ **Ivan Rébroff**
Chant traditionnel russe
8 décembre 2002

▶ **C'est beau la vie**
Cabaret parisien
26 janvier 2003

▶ **Aston Villa**
Rock français
2 avril 2003

▶ **Zic Zazou**
Humour musical
21 mars 2003

▶ **Hadji Lazaro**
Chanson rock
4 avril 2003

▶ **Magma**
Rock français
7 mai 2003

▶ **Monte ilron**
2 mai 2003

Billetterie/Renseignements

> Office Municipal de la Culture
Place de l'Hôtel de Ville
57120 ROMBAS
Tél. 03 87 67 92 25
Fax 03 87 67 92 37
espace-culturel@rombas.com

> HORAIRES

Le matin
de 8h30 à 12hdu lundi au vendredi
L'après-midi

- lundi, mardi et vendredi : 13h30 à 17h
- mercredi de 14h à 17h
- jeudi de 13h30 à 19h.



communication

La CCPOM partenaire des grands événements sportifs, culturels ou festifs organisés sur le territoire de la communauté.

Pour conforter sa présence et soutenir les initiatives locales et associatives importantes organisées sur notre territoire, la Communauté de Communes a décidé de s'associer durablement à certains grands événements :

► **Le 42e Circuit des Mines**, a sillonné les routes de la communauté du 26 avril au 1er mai. La victoire finale revient à Ludovic AUGER devant le meilleur jeune Emilien Benoît BERGES qui termine à deux secondes du vainqueur. Aux dires de son directeur sportif Luc LEBLANC, ancien champion du Monde, c'est un futur grand champion qui a porté le maillot de la CCPOM.



► **Le 10e slalom automobile de Moyeuve-Grande**, organisé par ASA 57 Pays Haut et Auto Sports Moyeuve. 51 pilotes venus de Lorraine, d'Alsace et de Franche Comté se sont affrontés le 11 mai 2003 dans une compétition qui compte pour la Coupe de France de slaloms. Claude FAUCOGNEY, ASA Luronne, sur Orion remporte l'épreuve devant Christian STEINMETZ, sur Fun Boost, vainqueur en 2002. A signaler la bonne performance de Fabrice RAMA qui s'adjuge la cinquième place de l'épreuve.



► La troisième « FOLL'DINGUE »

Course pédestre en forêt de 16 kilomètres qui remplace désormais le « Défi du Fond Saint Martin » à Rombas et qui accueillait fin mai 200 athlètes originaires de la vallée mais aussi de la grande région. C'est le sociétaire du Rombas Athlétic Club Pascal DRIANT qui s'est imposé dans cette épreuve qui compte pour le « Challenge SMIVO » (Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne).

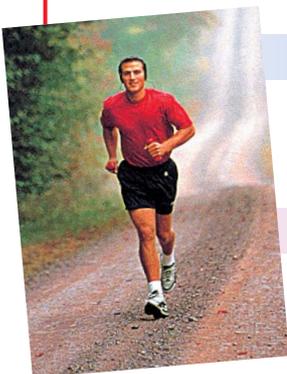
► Les métiers d'arts s'exposaient cette année à Pierrevillers,

Une trentaine d'artistes de grande notoriété exposaient le 31 mai et 1 juin tout leur talent dans des domaines aussi variés que l'aquarelle, la Céramique, la Poterie, la Peinture, les Icônes, la Marqueterie, la Photographie, la Sculpture ou le Vitrail. L'invité d'honneur de la manifestation n'était autre qu'Amilcar ZANONI, artiste lorrain de renommé international.



► La montée du Tréhémont :

Une course pédestre complètement folle Le 21 juin, jour de l'été, un contre la montre sur 2,5 kilomètres dans la célèbre et terrible montée de Moyeuve Grande.



► Marange-Texas :

un rendez-vous désormais incontournable pour tous les amateurs de Country Music puisque ce festival qui se déroulera les 25, 26 et 27 juillet s'impose comme une manifestation musicale qui compte dans la grande région.



► La Fête de la Vigne et des Traditions Lorraines,

qui se déroulera le 5 septembre a gagné ses lettres de noblesses ont attirant dans les rue du vieux village de Marange-Silvange plusieurs milliers de visiteurs lors de ses dernières éditions. Le cochon grillé et les crêpes de pommes de terre devraient eux aussi être au rendez-vous.

Nouveaux horaires d'ouverture des services de la CCPOM

A compter du 3 mars 2003, nouveaux horaires d'ouverture au public des services de la Communauté de Communes :
le matin de 8h à 12h
du lundi au vendredi,
l'après-midi de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi, de 13h30 à 16h30 le vendredi